Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20261005-DEL20261007-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 5 octobre 2026

—

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 22
-représentés : 5

Le 5 octobre 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf septembre 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles, Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme TANVEZ Katell, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme LE GRAET Carole, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, M. LE PILLOUER Maël, respectivement représentés par M. LE LAY Tugdual, Mme CORBEL Peggy, Mme LE GALL Déborah, Mme SANZ Myriam et M. KERHERVE Steven.

Membres absents : M. SAINT-CAST Nicolas et M. PAPION Lionel.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2026-10-07-GARANTIE D'EMPRUNT POUR GUINGAMP HABITAT POUR L'OPERATION CITE SAINT LEONARD REHABILITATION / RESTRUCTURATION DE 10 LOGEMENTS SITUES 1 ET 5 PLACE DU MURIO - CONTRAT N° 190278

Rapporteur : Houssain Aatach.

Vu la demande formulée par Guingamp Habitat,
Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code général des collectivités locales,
Vu l'article 2298 du code civil,
Vu le contrat de prêt N° 190278 en annexe signé entre Guingamp Habitat et la Caisse des dépôts et consignations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCORDE** une garantie pour l'emprunt réalisé par Guingamp Habitat suivant les conditions ci-après :

Article 1 : le Conseil municipal de la ville de Guingamp accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximal de 800 000 € souscrit par Guingamp Habitat OPH auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 190278.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20261005-DEL20261007-DE

Ce prêt est destiné au financement de l'opération Cité Saint Léonard réhabilitation lourde / restructuration de 10 logements situés 1 et 5 place du Murio à Guingamp selon l'affectation suivante :
PAM (prêt à l'amélioration) d'un montant de 800 000 €

Article 2 : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuelles dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date de l'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Tugdual LE LAY

